

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le soussigné donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **17 mars 2025**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Article du Règlement d'urbanisme numéro 350
3880, rue Saint-Pierre Ouest Lot : 2 038 549 (district : La Providence)	Dans le cadre d'un projet de lotissement, autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la cour avant, alors que le règlement l'interdit.	Article 16.3.2.4 b)

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 17 mars 2025.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 18 février 2025.



Me André Cordeau
Greffier par intérim